

**AGENCE D'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES D'HABITATION  
COOPÉRATIVE DU CANADA –  
CO-OPERATIVE HOUSING PROGRAMS ADMINISTRATION AGENCY**

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Le 9 janvier 2005**

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La réunion du Conseil d'administration s'ouvre le 9 janvier 2005, à 10 h 15.

Sont présent(e)s :

Ray Hession  
Peter Crawford  
Carol Davis  
Jill Kelly  
Stuart Thomas  
Barb Millsap (par téléphone),

qui sont tous les membres du Conseil.

Sont aussi présent(e)s Alexandra Wilson, la représentante du membre, Nora Sobolov, experte-conseil de l'Agence, Laird Hunter, avocat, et Melanie Clement, secrétaire de séance.

Ray Hession préside la réunion.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les administrateur(trice)s approuvent l'ordre du jour, dont il supprime le point 7 :  
Entente de services entre l'Agence et la SCHL.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

P/A/A Peter Crawford/Carol Davis

**II EST RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'administration, tenue le 12 novembre 2004, soit approuvé.

4. **ARRÊTÉ DE SITUATION SUR LE DÉMARRAGE DE L'AGENCE**

Les administrateur(trice)s ont en main un rapport de la FHCC sur les progrès accomplis à ce jour pour la création de l'Agence. Alexandra Wilson fait le point verbalement. Elle déclare qu'il y a eu une réunion avec la SCHL le 6 janvier, à laquelle ont assisté Bill Smith, Eva Berringer, Nicholas Gazzard, Nora Sobolov et elle-même. La réunion s'est bien passée, mais on continue de s'inquiéter vivement de la différence fondamentale qui existe entre la façon dont la SCHL et la FHCC voient chacune l'entente prévue pour l'Agence. La FHCC semble y voir une série de projets discrets, dont chacun prend la forme d'une des phases prévues et ferait l'objet d'un contrat distinct, tandis que la SCHL y voit une nouvelle « formule de prestation de service ».

Tout en souhaitant lier la FHCC dans l'Entente de phase I à son engagement de créer un système d'information automatisé pour l'Agence, dont le coût ne serait recouvert que lorsque l'Agence procéderait à la phase finale de son entente avec la SCHL, la SCHL n'est pas disposée à s'engager, dans cette entente initiale à aller de l'avant avec une deuxième phase ou une phase subséquente, même s'il est satisfait aux conditions convenues.

Les administrateur(trice)s apprennent également qu'il y a eu une réunion entre la FHCC et la présidente de la SCHL, Karen Kinsley, le 6 janvier, comme prévu. La réunion a dû être écourtée, toutefois, à cause d'un changement de ses plans de voyage, et il n'a pas été question de l'Agence.

Le Conseil demande d'adresser une lettre à Karen Kinsley pour exposer ses préoccupations au sujet des retards, et du peu d'empressement dont fait preuve la SCHL à prendre des engagements fermes concernant l'Agence.

5. **VISION, MISSION ET VALEURS**

Les administrateur(trice)s ont en main de nouveaux énoncés de vision et de mission préparés après la séance de remue-méninges qui a eu lieu à la réunion de novembre, ainsi qu'un énoncé des valeurs fondamentales de l'Agence. Après délibération, les administrateur(trice)s précisent leurs choix et conviennent de discuter de nouvelles révisions que rédigera la FHCC et qui seront distribuées par courriel après la réunion.

6. **STRATÉGIE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE**

Les administrateur(trice)s ont en main un projet de questionnaire de sondage auprès des coopératives d'habitation, qui a été préparé par Margaret Singleton, l'experte-conseil qui aide l'Agence à formuler sa stratégie de service à la clientèle. Il est convenu d'arrêter le questionnaire à la question 21 et de ne pas demander, pour l'instant, quelles sont les attentes en matière de service à l'endroit de l'Agence.

Le Conseil apprend que la SCHL ne permettra pas la réalisation du sondage avant la signature de l'Entente de phase I, qui, selon son intention, sera suivie d'une communication de sa part annonçant l'entente aux coopératives. Il y aura ensuite l'envoi par la poste d'une communication conjointe de l'Agence et de la SCHL pour informer les coopératives du sondage et leur expliquer comment y participer. Le tout sera suivi d'un courriel expliquant aux coopératives comment accéder au questionnaire du sondage, qui aura lieu en ligne.

Les administrateur(trice)s conviennent qu'il y aurait lieu de vérifier auprès d'un groupe restreint les attentes de service à l'endroit de l'Agence, peut-être à l'atelier sur l'Agence avec les gestionnaires des coopératives d'habitation qui doit avoir lieu à l'assemblée annuelle de la FHCC en juin.

## **7. GROUPE DES UTILISATEURS PRINCIPAUX DE L'INFORMATION**

Le Conseil a en main une proposition concernant le Groupe des utilisateurs principaux de l'information, y compris un projet de mandat et une recommandation pour les personnes à nommer au groupe.

P/A/A Stuart Thomas/Carol Davis

**IL EST RÉSOLU QUE** la proposition pour le Groupe des utilisateurs principaux de l'information du SIA soit approuvée;

**QUE** les personnes suivantes soient nommées au groupe :

Alexandra Wilson (FHCC)

Thom Armstrong (Co-operative Housing Federation of BC et COHO Management Services Society)

Danielle Cécile (Fonds de stabilisation fédéral des coopératives d'habitation);

**ET QUE** la SCHL soit invitée à nommer deux représentant(e)s au groupe.

## **8. STRUCTURE DE PERSONNEL DE L'AGENCE**

Les administrateur(trice)s ont en main un projet d'organigramme présentant trois vues de l'Agence : une vue géographique, une vue fonctionnelle et une vue d'organisation du personnel. Après discussion du Conseil, il est décidé que le membre du personnel le plus haut gradé portera le titre de « président directeur général ».

9. **POLITIQUES**

Les administrateur(trice)s ont en main un certain nombre de projets de politiques soumises à l'examen et à l'approbation du Conseil, à savoir :

a) **Indemnisation et dépenses des administrateur(trice)s**

Il est convenu de modifier la politique par la suppression du point 8.

P/A/A Jill Kelly/Peter Crawford

**IL EST RÉSOLU QUE** le projet de politique régissant l'indemnisation et les dépenses des administrateur(trice)s soit approuvé, avec modification;

**ET QUE** l'honoraire prévu en vertu de la politique soit payable à compter de la réunion d'aujourd'hui.

b) **Politique sur les règles de conduite et Entente de code de conduite**

Les administrateur(trice)s conviennent qu'il y a lieu d'établir une formule de divulgation appropriée pour l'Agence et de la soumettre au Conseil à une date ultérieure.

P/A/A Peter Crawford/Jill Kelly

**IL EST RÉSOLU QUE** le projet de Politique sur les règles de conduite et l'Entente de code de conduite soit adopté.

c) **Politique sur la protection des renseignements personnels**

P/A/A Stuart Thomas/Carol Davis

**IL EST RÉSOLU QUE** le projet de Politique sur la protection des renseignements personnels soit approuvé.

d) **Politique sur la confidentialité et l'accès à l'information**

Le Conseil convient de modifier la politique, en supprimant la mention de l'affichage des procès-verbaux des réunions dans le site Web de l'Agence.

P/A/A Jill Kelly/Peter Crawford

**IL EST RÉSOLU QUE** le projet de Politique sur la confidentialité et l'accès à l'information soit adopté, avec modifications.

e) **Politique sur les services bilingues**

P/A/A Jill Kelly/Carol Davis

**IL EST RÉSOLU QUE** le projet de Politique sur les services bilingues soit adopté.

**f) Politique sur l'impartition**

Après discussion, il est convenu que la Politique sur l'impartition devrait se retrouver plus tard dans une politique plus vaste sur les acquisitions. Sous cette réserve, le Conseil convient d'approuver la Politique sur l'impartition, sans modification.

P/A/A Jill Kelly/Carol Davis

**IL EST RÉSOLU QUE** le projet de Politique sur l'impartition soit adopté.

**10. SITE WEB DE L'AGENCE**

Alexandra Wilson présente au Conseil le site Web public de l'Agence, signalant qu'il sera en service dans une dizaine de jours. Il est convenu de demander à la SCHL de fournir diverses photographies professionnelles de coopératives d'habitation pour améliorer le site, si elle en a en sa possession.

**11. CALENDRIER DE L'AGENCE**

Les administrateur(trice)s sont d'accord sur le calendrier présenté, où ils repoussent au 14 mars 2005 la date de la réunion du 11 mars 2005.

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

Stuart Thomas se dit préoccupé de ce que la FHCC assume un grand risque financier, mais Alexandra Wilson dit que, tant que le contrat tiendra, les coûts sont couverts. Il est convenu que Peter Crawford préparera un rapport pour rendre compte de toutes les obligations et responsabilités des divers intervenants.

Alexandra Wilson remet au Conseil certains documents concernant l'Entente de phase I entre la SCHL et la FHCC. Ces documents comprennent une résolution demandant au Conseil de confirmer la réalisation d'une liste donnée de produits à livrer, et un certificat de l'annexe B.

P/A/A Carol Davis/Peter Crawford

**IL EST RÉSOLU QUE** des documents distribués par Alexandra Wilson soient approuvés.

**13. ÉVALUATION DE LA RÉUNION**

Les administrateur(trice)s procèdent à une brève évaluation orale de la réunion, convenant que la structure de la réunion et le déroulement de l'ordre du jour ont été satisfaisants et la documentation d'appui très bien préparée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président, Ray Hession, lève la séance à 14 h 50, HNE.

**COPIE CONFORME** du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'administration de l'Agence d'administration des programmes d'habitation coopérative du Canada – Co-operative Housing Programs Administration Agency of Canada tenue le 9 janvier 2005.

Le président,

---

Ray Hession

La secrétaire de séance,

---

Melanie Clement

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 5.3 de l'Entente de phase 1 entre la SCHL et la FHCC, il faut qu'un(e) dirigeant(e) du Conseil d'administration atteste à la SCHL que chaque produit à livrer requis par l'Entente et précisé à l'annexe « B » de l'Entente est complet et que le résultat est conforme à toutes les exigences détaillées dans l'annexe et répond entièrement aux fins visées;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil confirme que les produits à livrer ci-après sont complets, que les résultats sont conformes à toutes les exigences fixées à leur égard et que, de l'avis du Conseil, chaque produit à livrer répond entièrement aux fins visées :

- constitution de l'Agence
- adoption du règlement d'organisation
- établissement du conseil
- tenue de quatre réunions du conseil
- établissement du Comité des finances et de la vérification
- adoption du mandat du conseil
- adoption du mandat du Comité des finances et de la vérification
- adoption des énoncés de mission, de vision et de valeurs
- adoption de politiques sur chacun des points suivants : indemnisation et dépenses des administrateur(trice)s, règles de conduite, conflits d'intérêts, protection des renseignements personnels, confidentialité, langue de service, risque d'impartialité
- adoption du plan de dotation;

**ET QUE** le Conseil autorise l'utilisation de la formule de certificat ci-jointe chaque fois qu'un tel certificat est requis.

